

CONSEIL DE QUARTIER DU 14 novembre 2017
REPUBLIQUE / LA PELOUSE
(Salle des Mariages)

Ouverture de la séance par M. le Président du Conseil de Quartier à 19h00 :

Pierre Marie GUENIER
Conseiller Municipal délégué en charge du budget

RAPPEL DU FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER

Il se réunit 2 fois par an et par quartier. Il est ouvert aux habitants, aux commerçants, aux représentants d'associations locales ou services publics.

Un ordre du jour est défini avec deux thèmes communs à tous les quartiers et un ou deux thèmes particuliers au quartier. Puis un temps est pris pour les questions diverses et l'expression libre.

ORDRE DU JOUR POUR LE QUARTIER

1. La Ville à 30km/h (présentation par le cabinet Iter, mandaté par la Ville pour conduire une étude de circulation sur la commune)
2. L'aménagement du cœur de ville
3. Questions diverses

LA VILLE A 30

QU'EST-CE QU'UNE ZONE 30 ?

- Que dit le Code de la route ?

« Zone 30 : section ou ensemble de sections de voies constituant une zone affectée à la circulation de tous les usagers.

Dans cette zone, la vitesse des véhicules est limitée à 30 km/h.

Toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes, sauf dispositions différentes prises par l'autorité investie du pouvoir de police.

Les entrées et sorties de cette zone sont annoncées par une signalisation et l'ensemble de la zone est aménagé de façon cohérente avec la limitation de vitesse applicable.» (Article R.110-2)

- A 30 km/h :
- Le champ de vision s'élargit
 - La distance de freinage se réduit
 - Le risque d'accident mortel diminue

LES AVANTAGES DE LA ZONE 30

- Une amélioration du cadre de vie :
- Diminution de la pollution et des nuisances sonores
 - Une opportunité de repenser le partage de l'espace public avec des aménagements de qualité
- Un temps de parcours identique : en ville, la vitesse moyenne constatée est inférieure à 20 km/h

Où AMENAGER UNE ZONE 30 ?

- Dans les rues résidentielles
- Dans les rues commerçantes
- Dans les rues de liaisons inter-quartiers
- Sur les axes de circulation avec une forte densité piétonne

COMMENT AMENAGER UNE ZONE 30 ?

- Rendre les entrées-sorties identifiables
- Mettre en place des aménagements pour diminuer la vitesse
 - Variation de profil (chicanes...)
 - Réduction de la largeur de la chaussée
 - Carrefours en plateau surélevés
 - Priorités à droite

COMMENT FAIRE RESPECTER UNE ZONE 30 ?

- Bénéficier des aménagements qui cassent la vitesse
- Procéder à des contrôles
- Communiquer, informer, faire œuvre de pédagogie

⇒ Une étude de circulation conduite par le cabinet Iter est en cours. Le rapport final et les préconisations formulées seront présentés au printemps.

AMENAGEMENT DU CŒUR DE VILLE

UN AXE FONDATEUR

- L'ancienne route Royale liait Paris à la Brie, la Bourgogne, Lyon...
- Montgeron s'est développé autour de cet axe
- Un centre commerçant important
- A partir des années 1960, avec la création de la déviation (RN6), la voie va perdre son importance

L'AVENUE DE LA RÉPUBLIQUE NE JOUE PLUS SON RÔLE DE CENTRALITÉ

- La société évolue
 - Les Montgeronnais ne font que passer pour leur trajet domicile/travail.
 - La grande distribution bouleverse les modes de consommation.
 - Internet transforme les habitudes d'achat
- La structure urbaine a changé
 - La ville s'est étendue
 - L'espace ne correspond plus aux besoins de déplacement
 - Les équipements publics dispersés

- Un aménagement urbain daté
 - Des trottoirs trop étroits
 - Des parkings souterrains sous-occupés
 - Un axe de déplacement sans lieu de convivialité

⇒ Aujourd'hui on ne s'y rend plus par plaisir : il est donc nécessaire de réaménager l'avenue de la République pour faire revivre le cœur de ville.

UN PROJET RÉALISÉ AVEC LES HABITANTS

- Réunion publique en février 2017
- Réunion publique sur le projet Villa Beausoleil en mars 2017
- Réunions du groupe de travail (19 avril, 3 juillet 2017...)
- Echanges avec les conseils de quartiers, les commerçants, les associations, le groupe de travail déplacement et circulation...

1 PROJET / 3 OBJECTIFS

- Requalifier le bâti et l'espace public
- Renforcer la vitalité commerciale
- Concilier les modes de déplacement

1. REQUALIFIER LE BÂTI ET L'ESPACE PUBLIC

- Un aménagement qualitatif (Pavés, candélabres à l'ancienne, végétalisation...)
- Une obligation de ravalement des bâtiments privés
- Les fils électriques enfouis ou cachés
- Les édifices les plus remarquables mis en lumière

2. RENFORCER LA VITALITÉ COMMERCIALE

- Des commerces menaces rachetés par la ville
- Un manager du centre-ville pour trouver des repreneurs
- Un guide pour unifier les réalisations de devantures commerciales
- Une subvention pour les travaux
- Un kiosque à journaux pour suppléer la fermeture de la maison de la presse

3. CONCILIER LES DIFFÉRENTS MODES DE DÉPLACEMENT

- Des trottoirs élargis pour permettre le croisement des poussettes et la flânerie devant les boutiques
- Une circulation automobile maintenue mais apaisée à 30km/h, pour favoriser un meilleur partage avec les cyclistes et les piétons
- Des zones de stationnement maintenues en nombre suffisant, sécurisées et une rotation des véhicules organisée pour profiter aux commerces
- Des lieux de convivialité créés

CALENDRIER

- Début des travaux : mars 2018
- Fin des travaux : septembre 2019

- ⇒ Utilisation des vacances d'été pour les travaux les plus bloquants
- ⇒ Suspension pendant les périodes de fêtes

➤ Déroulement en 3 phases

1. Hôtel de Ville : printemps 2018
2. Carré d'Art : été 2018
3. Section principale (par tronçons successifs) : automne 2018 > été 2019

SOUTENIR LE COMMERCE PENDANT LES TRAVAUX

- Garde d'enfants au Carré d'Art le samedi
- Voiturier pour faciliter le stationnement le samedi
- Accès garanti à tous les commerces pendant toutes les phases
- Publicité dans le magazine

QUESTIONS DIVERSES

Pourquoi la zone 30 s'arrête-t-elle au bas de la rue Aristide Briand et n'est-elle pas poursuivie jusqu'à la rue des Bois ? Faire passer la rue Aristide Briand en priorité à droite et non plus en stop, permettrait de faire ralentir davantage les véhicules tout en fluidifiant le trafic.

En ce qui concerne la Zone 30, nous en sommes à l'étape du diagnostic. Les coûts dépendront bien évidemment des dispositifs retenus. Actuellement, un quart de la ville est d'ores et déjà en zone 30 mais le maillage n'est pas suffisamment cohérent. C'est pourquoi la Ville veut établir un schéma directeur pour définir ce que nous voulons pour l'ensemble de la commune et non plus portion par portion.

C'est aussi la raison pour laquelle nous en parlons ce soir au sein du Conseil de quartier. Des quartiers l'an dernier sont passés en zone 30 pour faire des tests. Ils se sont avérés positifs aussi bien pour le ralentissement de la conduite que pour le quotidien des riverains.

Toutefois, certaines grandes artères (comme la Route de Corbeil ou l'avenue Jean Jaurès), ont plutôt vocation à rester limitées à 50km/h.

Cette limitation à 30km/h s'applique-t-elle également aux pompiers, policiers, services de secours ?

Ces corps de métier bénéficient évidemment d'une tolérance lorsqu'ils sont en intervention.

La verbalisation des contrevenants ne respectant pas les stops, les voies cyclables, les feux s'appliquera-t-elle également aux cyclistes contrevenants ?

Pour verbaliser les cyclistes en faute, la présence physique des policiers est nécessaire puisqu'ils ne sont pas immatriculés et que, par conséquent, ils ne peuvent faire l'objet d'une vidéo-verbalisation.

La rue d'Esclaibes d'Hust est à sens unique avec un marquage au sol autorisant les vélos à la remonter en sens inverse. Pourquoi cela n'est-il pas envisagé sur les rues du Centre, d'Eschborn ou encore Aristide Briand, ce qui permettrait d'éviter aux cyclistes de prendre l'avenue de la République ?

La zone 30 étant reconnue comme un véritable aménagement cyclable par le ministère de l'écologie et les associations compétentes, elle permettra de favoriser l'usage du vélo, en apaisant la circulation

automobile et en offrant la possibilité de création de contre sens cyclable dans les rues à sens unique dont la configuration n'est pas dangereuse.

Ce dispositif de double sens cyclable s'avère statistiquement peu accidentogène dans la mesure où les véhicules et les cyclistes se font face. La perception dans l'espace du véhicule par le cycliste ou du cycliste par le conducteur est très bonne. Les accidents dans ce type de rues, se produisent souvent au niveau des intersections. Il appartient évidemment d'identifier les rues où ce dispositif peut être appliqué.

La nuit, lorsque les piétons sont vêtus de sombre, on ne les voit pas sur les passages piétons. Est-il envisagé d'éclairer chaque passage piétons afin de les sécuriser ?

Il n'est pas envisager d'éclairer spécifiquement chaque passage piétons. En revanche, un éclairage plus homogène et plus qualitatif est prévu sur l'ensemble de l'avenue de la République rénovée.

Des zones seront-elles prévues dans ce cœur de ville rénové spécialement pour les enfants (petits jardins, jeux) ?

Cela n'est pas envisagé car la partie rénovée de l'avenue de la République ne s'y prête pas.

Ne serait-il pas envisageable de faire peindre par un artiste de *Street art* le mur, actuellement jaune, qui se trouve du côté du parking de l'école Gatinois afin de rendre cette entrée de Montgeron centre plus accueillante ?

C'est une idée que la Ville a pour le mur du Super U et qui est également intéressante pour le mur évoqué. Toutefois, celui-ci n'appartient pas à la commune ; il va donc falloir en discuter avec son propriétaire.

La Ville peut-elle envisager de pratiquer une peinture en 3D, comme cela se fait pour donner du relief aux centres des 2 ronds-points qui seront créés devant l'Hôtel de Ville et au niveau de la Médiathèque ? Cela est très porteur et permet de ralentir la vitesse.

Il s'agit d'une idée intéressante qui mérite d'être étudiée et chiffrée, non seulement pour les ronds-points mais également pour de faux plots de chaque côté des passages piétons.

Dans le cadre de la rénovation du cœur de ville, des bancs seront-ils positionnés entre la Médiathèque et le Marché ?

Oui, plusieurs bancs seront posés. Ils seront en pierre, sans dossier, afin de ne pas prendre trop de place tout en étant résistants dans le temps.

De nouvelles toutounets seront-elles positionnées ?

La question se pose car les toutounets existantes sont « pillées » systématiquement dès qu'elles sont rechargées. La Ville envisage donc plutôt de mettre les sacs à la disposition des propriétaires canins seulement à l'accueil de la Mairie, comme cela est déjà le cas.

En outre, ce mobilier urbain est souvent détérioré. Cette mise à disposition en Mairie sera communiquée dans un prochain Montgeron Mag.

Peut-on avoir des informations sur le développement de la fibre sur le quartier ?

Beaucoup de retard a été pris par SFR, malgré la pression constante de la Ville. Les plannings qui nous sont régulièrement communiqués ne sont pas suffisamment fiables.

Le déploiement continue néanmoins, même s'il intervient moins rapidement que prévu, ce qui est inacceptable.

Serait-il possible de prévoir de réaménager le parking face à l'école Gatinois car actuellement le stationnement est trop proche de la sortie et les enfants ont très peu de place pour circuler ?

Une réunion s'est tenue avec la Directrice de l'école Gatinois à ce sujet. La réorganisation de cette place va être pensée en matière de circulation lors de l'aménagement du cœur de ville. En effet, avec l'application du plan Vigipirate, l'espace de circulation est trop restreint. Les services techniques doivent présenter à la Directrice des projets de plans.

Des bancs supplémentaires seront-ils prochainement installés sur la Pelouse ?

Trois bancs ont déjà été posés cette année. Trois autres seront positionnés l'an prochain, une fois que leur emplacement aura été validé.

A quelle date a-t-il été procédé au nettoyage de la canalisation qui conduit les eaux de sources jusqu'au bassin du lycée ? Certains riverains de la Pelouse ont des problèmes d'humidité dans leurs garages.

M.DUPASQUIER, responsable voirie, va se renseigner auprès du SYAGE. Les habitants rencontrant ce problème doivent le signaler auprès de son secrétariat des services techniques au 01.70.58.93.90.

La Ville a d'ores et déjà signalé au SYAGE la présence de flaques sur la Pelouse elle-même. Cela viendrait des nappes phréatiques saturées à chaque gros orage. M.DUPASQUIER va donc demander au SYAGE de réaliser un diagnostic sur chacun de ces deux dysfonctionnements.

Quelle est la position de la Ville sur la question de l'installation des compteurs Linky ?

Le remplacement des anciens compteurs par des compteurs communicants, permettant de recevoir et de renvoyer des données sans l'intervention physique d'un technicien, relève d'une décision de l'Etat et est la conséquence de la transcription dans le droit français d'une directive européenne de 2009, qui rend obligatoire la mise en œuvre desdits compteurs.

Leur déploiement a commencé dès l'année 2015 avec un objectif de taux d'équipement de 90 % à l'horizon 2021.

Certaines villes ont adopté des délibérations ou des arrêtés contre le déploiement de ce compteur. Toutefois, la justice a tranché la question des différentes oppositions qui ont pu porter à polémique sur ces compteurs puisque toutes les délibérations des Villes s'opposant à leur déploiement, déférées au tribunal administratif, ont été annulées au motif de l'incompétence du conseil municipal sur le sujet.

De plus, de telles prises de position n'ont pas empêché le déploiement des compteurs dans ces communes.

Ce point étant rappelé, aucune étude scientifique n'a à ce jour prouvé la nocivité de ces compteurs qui émettent des fréquences d'ondes émises comprises entre 9 et 95 KHz, soit un million de fois moins que celles d'un four micro-ondes. L'Agence nationale des fréquences (ANFR) a pour sa part conclu à des niveaux très faibles et très en-deçà des limites réglementaires.

Par ailleurs 99,9 % du temps le compteur ne communique pas, comme n'importe quel compteur électrique. Lorsqu'il communique, il n'envoie pas de signal dans l'air ambiant mais dans un câble, ce qui n'engendre qu'une très légère émission de champ électromagnétique. Ce mode de communication de type Courant Porteur en ligne (CPL) est d'ores et déjà utilisé dans notre vie quotidienne par différents appareils de la maison, par exemple pour transmettre des vidéos depuis la box internet sur la télévision ou pour le fonctionnement d'appareils tels que les alarmes ou les volets électriques.

Malgré tout, nous ne pouvons que regretter que le libre choix des usagers d'accepter ou pas ce compteur n'ait pas été de mise, cela aurait sans doute évité bien des polémiques.

En outre, au regard des légitimes interrogations posées par certains Montgeronnais, la Ville a demandé à ENEDIS (ex-ERDF), qui est chargée par l'Etat du déploiement de ces compteurs, d'adresser un courrier d'information complet et précis à tous les habitants de la commune. Celui-ci sera distribué d'ici la fin de l'année.

Quel intérêt a motivé la suppression de places de stationnement rue Léon Deglaire ?

Des places ont été supprimées sur la partie de la rue la plus empruntée par les piétons car jusque-là l'étroitesse des trottoirs les obligeait souvent à descendre sur la voie.

La circulation piétonne a donc été privilégiée.

Est-il pertinent de développer chaque année le parc de caméras de vidéoprotection sur Montgeron qui reste une Ville « sage » ?

Il faut trouver un juste milieu. Depuis trois ans, la Ville pose chaque année 10 nouvelles caméras. En 2018 nous n'en poserons que 5. Il ne faut pas oublier en effet le coût de l'achat et de l'entretien du parc existant.

Néanmoins, leur pose est nécessaire car elle permet de dissuader certains actes de délinquance mais aussi d'identifier les auteurs d'infractions (automobilistes contrevenants au Code de la route, dépôts sauvages, agressions, etc.).

Nous souhaitons également développer notre parc de caméras nomades, c'est-à-dire pouvant être déplacées pour être positionnées sur des points occasionnellement sensibles. Les caméras se sont révélées particulièrement utiles dans le cadre de la gestion des bagarres qui se sont déroulées devant le Lycée en septembre dernier, ou lors de regroupements au niveau de la gare.

Nous allons organiser une nouvelle journée de visite du CSU pour les Montgeronnais, afin qu'ils puissent se rendre compte du travail de nos policiers au quotidien et comprendre le travail du vidéo-opérateur.